Cachat da l'antraprica	
Cachet de l'entreprise	Prévention des risques professionnels - Grille d'évaluation
	Appui à l'élaboration du DOCUMENT UNIQUE de l'entreprise

DATE:

Le DOCUMENT UNIQUE (DU) est obligatoire depuis novembre 2002 dans toute entreprise employant du personnel, dans le cadre de la prévention des risques professionnels (PRP). Il a pour objectifs d'identifier les risques liés à l'activité de l'entreprise et de faire un bilan des moyens de prévention existants et à mettre en place, si nécessaire. Le but est de réduire les accidents du travail et maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail.

La grille suivante liste les questions à se poser pour identifier les points forts et faibles de l'établissement en matière de sécurité et orienter les éventuelles actions d'amélioration (risques identifiés à hiérarchiser pour dégager les actions prioritaires - voir la synthèse en page 9).

Attention : le simple fait de cocher les cases ne suffit pas, il faut compléter et personnaliser ce document selon la situation de l'entreprise. Le personnel doit être informé des risques qu'il peut rencontrer dans l'entreprise et des mesures de prévention qui existent. L'accueil « sécurisé » des jeunes et des nouveaux est primordial. Il est vivement conseillé de consulter le personnel pour l'élaboration de ce document, qui est à mettre à jour régulièrement. N'hésitez pas à contacter vos Services de Santé au Travail pour bénéficier de leur appui en matière de prévention des risques!

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Coupures	Y'a-t-il dans l'entreprise des équipements pour protéger le personnel des risques de coupure (tabliers et gants métalliques) ? Ces équipements sont-ils adaptés à la taille du personnel ? Sont-ils entretenus et remplacés en cas de besoin ? Portent-ils le marquage CE ? Les outils coupants et tranchants sont-ils rangés à proximité des tables de travail ? Sont-ils rangés de façon à les saisir sans risque de blessure ou détérioration ? Le personnel maîtrise-t-il les opérations d'affilage et d'affûtage des couteaux ? Les outils des apprentis sont-ils « transportés » entre l'entreprise et le CFA ? Ce transport s'effectue-t-il dans de bonnes conditions de sécurité pour l'apprenti et les autres voyageurs ?			Fournir et faire porter des équipements de protection individuelle à la taille des salariés, entretenus, remplacés quand nécessaire, marqués CE Prévoir un affichage de sensibilisation au port de ces protections – voir affiche CFBCT Veiller au rangement correct des outils coupants et tranchants (tiroir avec séparations, aimant mural, porte couteaux, mallettes) Laisser le chef d'entreprise se charger des opérations d'affilage et d'affûtage Ou initier l'ensemble du personnel à ces techniques par une formation adaptée – voir formation ENSMV Veiller au rangement correct des outils transportés par les apprentis Autre :			

Janvier 2020 Page 1/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Glissades et chutes de	Le sol est-il endommagé : trou, carrelage descellé, carreaux cassés, manquants?			Faire porter des chaussures de sécurité antidérapantes			
plain pied et de hauteur	Le sol est-il glissant ? Y'a-t-il eu des chutes de personnel ?			Prévoir un affichage de sensibilisation au port de ces protections			
	Les siphons de sol fonctionnent-ils correctement (absence de flaque d'eau) ?			Rénover le sol si besoin Faire poser un revêtement de sol			
	La méthode de nettoyage est-elle adaptée à la nature du sol ?			antidérapant (voir liste des sols agréés de la CNAM et appui CARSAT)			
	Y'a-t-il des marches dans l'entreprise ?			Améliorer ou changer les siphons			
	Les marches ont-elles causé des chutes de personnel ?			Déterminer un protocole de nettoyage adapté à la nature du sol			
	Le sol est-il encombré (câbles, cartons,)? L'organisation des postes de travail permet-elle			Sécuriser les escaliers (main courante et bande « agrippante » en nez de marche)			
	de minimiser les déplacements ? Le personnel a-t-il des opérations à faire en			Ajouter des rangements et éliminer ce qui est inutile			
	hauteur ? (rangement, nettoyage)			Revoir l'organisation de certains postes en appliquant le principe de la marche			
	Les conditions d'accès en hauteur sont-elles sûres ?			en avant			
	Tous les locaux sont-ils correctement éclairés ?			Sécuriser les accès en hauteur (escabeau stable au sol)			
				Prévoir un éclairage suffisant dans chaque pièce / local / zone de passage / zone de stockage de l'entreprise.			
				Remplacer les ampoules, néons et autres éclairages défectueux Autre :			

Janvier 2020 Page 2/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Port de charges	Les poids des charges portées par le personnel sont-ils acceptables ?			Privilégier le port des charges par l'employeur			
	Lors du port de charges lourdes, le personnel adopte-t-il les bonnes positions ?			Limiter le poids des charges, ou « faire plusieurs tours » ou utiliser des chariots			
	Les déplacements des hommes et des chariots sont-ils aisés?			Informer / former le personnel sur les gestes et postures			
	Y'a-t-il du matériel ou des charges lourdes rangés en hauteur ?			Privilégier des zones de passage d'au moins 80 cm de largeur			
				Créer des rangements adaptés Autre :			
Manutention des carcasses	Les carcasses et quartiers sont-ils portés manuellement lors de la livraison et lors de la			Privilégier le port des charges par l'employeur			
	manipulation en laboratoire ? Les poids de ces quartiers et carcasses sont-ils			Découper les pièces de viande pour en réduire le poids			
	acceptables ?			Si l'aménagement des locaux le permet :			
	Le personnel est-il sensibilisé aux gestes adaptés au port des carcasses ?			- mettre en place un réseau de rails (voir appui CARSAT)			
				- ou acquérir un chariot de manutention des viandes (à voir avec le fournisseur)			
				Proposer au personnel de se former aux « Gestes et postures » Autre :			
Machines	Les machines utilisées dans l'entreprise sont récentes et portent une plaque CE de conformité ?			Ferrailler les machines qui ne sont pas aux normes et les remplacer Veiller à ce que le personnel utilise			
	Les machines sont antérieures à l'obligation de plaque CE et ont été mises aux normes (bouton d'arrêt à portée de main)?			correctement les machines (port d'un gant anti-coupure lors du nettoyage si nécessaire)			
	Le personnel est sensibilisé aux précautions à prendre lors de l'utilisation, du nettoyage et de la maintenance des machines ?			Autre:			

Janvier 2020 Page 3/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Electricité	L'installation électrique de l'entreprise est-elle aux normes (disjoncteur différentiel 30 mA, prise de terre, armoire fermée,) ? La vérification périodique réglementaire est-elle réalisée ? Les corrections demandées sont-elles faites ?			Prévoir la mise en conformité de l'installation électrique Faire régulièrement vérifier l'installation (partenariat CFBCT / Bureau Veritas PRO) Réaliser les modifications nécessaires Autre :			
Gaz	L'installation gaz de l'entreprise est-elle aux normes ? La vérification périodique réglementaire est-elle réalisée ? Les corrections demandées sont-elles faites ? Si l'alimentation en gaz se fait à partir de bouteilles, celles-ci sont-elles stockées dans de bonnes conditions de sécurité ?			Prévoir la mise en conformité de l'installation gaz Faire régulièrement vérifier l'installation gaz (partenariat CFBCT / Bureau Veritas PRO) Réaliser les modifications nécessaires Sécuriser le stockage des bouteilles de gaz Autre :			
Ventilation A compléter - si besoin - avec l'annexe relative au compte de prévention (rubrique températures extrêmes).	Les conditions de travail du laboratoire imposent- elles un renouvellement d'air ? (humidité, odeurs, fumée, condensation) Le système de ventilation a-t-il un débit suffisant ? La température des locaux est-elle adaptée à l'activité (laboratoire, boutique) ? Le nécessaire est-il fait pour éviter les courants d'air et les gros écarts de température ?			Prévoir un renouvellement d'air : - naturel (ouverture d'une porte ou d'une fenêtre avec protections contre l'introduction de contaminants) - mécanique (hotte de capacité adaptée) Installer une climatisation Veiller au bon entretien des installations de régulation de température (pour le bien-être des salariés et pour un usage raisonné d'électricité) Autre :			
Accès des fournisseurs	Les fournisseurs sont-ils sensibilisés aux risques qu'ils peuvent rencontrer lors des opérations de déchargement dans l'entreprise ? L'intervention des fournisseurs fait-elle l'objet d'un protocole sécurité ?			Mettre en garde les fournisseurs, contre les risques de chutes et glissades Vérifier qu'ils portent au moins des chaussures de sécurité Rédiger un protocole sécurité pour chaque fournisseur (voir document type en annexe, le compléter et le personnaliser) Autre :			

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Hygiène	Le personnel dispose-t-il d'un vestiaire ?			Prévoir un vestiaire avant l'entrée du			
(risque chimique et	L'entreprise est-elle équipée de lave-mains correctement approvisionnés ?			laboratoire Prévoir des lave-mains à commande non			
risque biologique)	Le personnel se lave-t-il souvent les mains ? Le personnel a-t-il une trousse à pharmacie			manuelle Sensibiliser le personnel à l'importance			
	complète à sa disposition (avec pansements imperméables et gants pour protéger les plaies à la main) ?			d'un lavage fréquent des mains Prévoir une trousse à pharmacie bien approvisionnée (voir médecin du travail			
	Les salariés se rendent-ils régulièrement à leur visite médicale ?			si besoin) Veiller au port de gants en cas de plaie à			
	Le personnel exposé au froid dispose-t-il d'une tenue de travail adaptée ?			la main Veiller au respect des visites médicales			
	Les produits d'entretien sont-ils correctement étiquetés et rangés ?			Eviter une exposition trop prolongée au froid ou mettre à disposition des			
	Le personnel est-il sensibilisé aux dangers du mélange de produits d'entretien ?			vêtements chauds Sensibiliser le personnel à la lecture des			
	Des produits chimiques « agressifs » sont-ils utilisés dans l'entreprise ?			logos des dangers chimiques Avoir une zone spécifique de stockage			
	Le personnel est-il sensibilisé au caractère « agressif » de ces produits ?			des produits de nettoyage En cas d'utilisation de produits			
	Y'a-t-il dans l'entreprise du matériel pour protéger le personnel contre les brûlures et / ou]		chimiques « agressifs », chercher un produit de substitution			
	les produits chimiques « agressifs » ? (gants adaptés, masques, lunettes)	Ш		Mettre à la disposition du personnel de quoi se protéger contre les produits			
	Le personnel est-il sensibilisé aux gestes qui sauvent ?			agressifs (gants, masques, lunettes) et les brûlures			
	Le personnel est-il concerné par des addictions (drogue, alcool, médicaments,) ?			Proposer au personnel un stage « Sauveteur Secouriste du Travail »			
				En cas d'addiction, se rapprocher du médecin du travail – voir affiche CFBCT Autre :			

Janvier 2020 Page 5/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
TMS / Pénibilité A compléter - si	Certains salariés occupent-ils le même poste de travail pendant de longues périodes ? Les plans de travail et les emplacements des machines sont-ils adaptés à la taille du			Dans l'organisation du travail, veiller à l'alternance régulière des tâches pour éviter la répétitivité des gestes, et donc favoriser la polyvalence			
besoin - avec l'annexe relative au compte de prévention (rubrqique travail	personnel ? Le personnel se plaint-il de douleurs physiques ?			Prévoir des plans de travail (et autres postes) adaptés à la taille des salariés ou réglables en hauteur – voir appui CARSAT			
répétitif).	Le personnel est-il sensibilisé aux gestes et postures adaptés aux différentes tâches ? Le personnel est-il formé à l'entretien du			Proposer au personnel de se former aux « Gestes et Postures » Proposer au personnel une formation			
	pouvoir de coupe des couteaux ?			« Affutage et affilage des couteaux » - voir ENSMV Autre :			
Psycho Sociaux (RPS)	Le personnel se plaint-il de stress important ? Est-il sujet à déprime / dépression du fait de son travail ?			En cas de stress important, étudier avec les salariés les points à améliorer dans l'organisation du travail			
	L'absentéisme augmente-t-il de façon anormale ?			Proposer au personnel de suivre un stage sur la prévention des risques			
	Le personnel est-il sensibilisé à la prévention des risques professionnels ? Les apprentis et nouveaux entrants font-ils l'objet d'une procédure d'accueil / intégration, avec sensibilisation aux risques professionnels / étude du document unique ?			Prévoir, pour les apprentis et nouveaux arrivants, un accueil « formateur » avec une sensibilisation à la prévention des risques professionnels – voir Livret Accueil Sécurité CFBCT Autre :			

Janvier 2020 Page 6/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Incendie	Y'a-t-il des extincteurs adaptés en nombre suffisant dans l'entreprise ? Sont-ils judicieusement placés ? Sont-ils contrôlés tous les ans ? Le personnel est-il informé sur leur utilisation ? Les n° de téléphone des services d'urgence sont-ils disponibles à proximité du téléphone ? En cas d'évacuation, les sorties sont-elles dégagées ?			Prévoir au moins 1 extincteur NF portatif de 6 litres pour 200 m² de plancher, et au minimum 1 appareil par niveau Faire réaliser la vérification annuelle des extincteurs Expliquer au personnel le fonctionnement des extincteurs Prévoir la liste des n° de téléphone des secours et autres affichages obligatoires Permettre une évacuation rapide des locaux			
				Autre:			
Trajets (risque routier)	Les salariés amenés à faire des livraisons, tournées, possèdent-ils un permis de conduire en cours de validité adapté au véhicule qu'ils conduisent ?			S'assurer que les personnes faisant des trajets professionnels sont en état de les faire et sont sensibilisées aux risques majeurs – voir affiche CFBCT			
	Sont-ils sensibilisés aux risques liés : - au téléphone au volant ?			Exiger que les téléphones soient éteints pendant les trajets			
	- à la consommation d'alcool, de certains médicaments et autres substances pouvant			S'assurer que les véhicules utilisés sont « sûrs » et entretenus			
	réduire les réflexes ? - au non respect du code de la route et des limitations de vitesse? Les véhicules utilisés sont-ils régulièrement			Equiper les véhicules d'un gilet rétro réfléchissant, d'un triangle de pré signalisation et d'un éthylotest (d'un casque pour les deux-roues)			
	contrôlés et entretenus (pneus, éclairage,)? Les véhicules sont-ils équipés d'un gilet rétro réfléchissant, d'un triangle de pré signalisation			Organiser des pots sans boisson alcoolisée si les salariés sont amenés à conduire un véhicule par la suite			
	et d'un éthylotest ? (d'un casque pour les deux- roues et de gants agréés ?) Des pots alcoolisés sont-ils organisés sur le			Proposer au personnel un stage de sensibilisation au risque routier professionnel			
	lieu de travail ?			Autre :			

Janvier 2020 Page 7/9

RISQUES	Questions à se poser pour l'entreprise	Oui	Non	Moyens de prévention possibles (au choix de l'artisan)	Choix	Echéance	Estimation du Coût
Bruit et éclairage A compléter - si besoin - avec l'annexe relative au compte de prévention (rubrqique bruit).	Le bruit dans l'entreprise dépasse-t-il le seuil des 81 décibels ? L'éclairage des locaux est-il adapté aux différentes tâches réalisées ? (La mesure peut être faite par votre installateur) Y'a-t-il une vue sur l'extérieur ?			Changer les machines responsables ou les caréner pour diminuer le niveau sonore Mettre à la disposition des salariés exposés des protections auditives adaptées et veiller au port de celles-ci Prévoir un éclairage adapté aux postes de travail (plus fort dans les laboratoires que dans les zones de stockage) Prévoir la création d'une fenêtre ou baie vitrée quand c'est possible – voir appui CARSAT Autre:			
Interdiction de fumer et de « vapoter »	L'interdiction de fumer et de « vapoter » dans les locaux à usage collectif de l'entreprise estelle bien respectée ? Cette interdiction est-elle matérialisée par une signalisation apparente dans les locaux ?			Faire respecter cette interdiction Eventuellement créer une zone pour les fumeurs Apposer le panonceau réglementaire d'interdiction de fumer et de « vapoter » Autre :			
Autres (dont vol / agression)	Votre commerce est-il implanté dans une zone avec risque de braquage ?			Pour dissuader les braqueurs, équiper le commerce : -d'une caisse sécurisée (voir CARSAT pour éventuelle aide financière) - d'une caméra de surveillance Autre :			

DOCUMENT UNIQUE SYNTHESE DE L'EVALUATION DES RISQUES

Mesures de prévention prioritaires

Une fois la grille d'auto diagnostic complétée, il faut hiérarchiser les risques identifiés par niveau de danger, engager des actions correctives si besoin (achat de matériels, travaux, formation du personnel, ...) et conserver cette analyse dans l'entreprise en cas de contrôle ou de demande de la part des salariés.

Il est possible de trouver un soutien technique et / ou financier auprès de votre centre de médecine du travail et autres services de prévention habituels : CARSAT et CRAMIF (pour l'Île de France) qui proposent un dispositif de contrats de prévention en cas de rénovation des locaux entre février 2019 et février 2023 et des dispositifs d'aides financières simplifiées (AFS) réservées aux entreprises de moins de 50 salariés pour l'achat ponctuel de machines réduisant les risques, les TMS, par exemple.

Pour trouver les coordonnées d'une caisse : www.ameli.fr/employeurs/votre-caisse/index.php
Pour plus de détails sur les aides : http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/les-aides-financieres-simplifiees.php

Risque(s) à traiter en priorité	Objectif(s) des démarches	A mettre en œuvre	Echéances	Coût estimé
Exemple :				
Installation Electrique	Faire vérifier la conformité Puis procéder à des modifications si nécessaire	Prendre RDV avec un organisme de contrôle Puis, si besoin, prendre RDV avec un prestataire pour les modifications Voir avec son syndicat pour des informations sur le partenariat avec Bureau Veritas Pro (code adhérent 2020 pour bénéficier de tarifs avantageux)	1 ^{er} semestre 2020	Coût inconnu, contacter des organismes de contrôle pour connaître les tarifs

ANNEXE : Les 6 facteurs de risques professionnels du compte prévention et leurs seuils

« 1° Au titre de l'environnement physique agressif :

FACTELIA DE DICOLIES DROFESSIONNELS	SEUIL						
FACTEUR DE RISQUES PROFESSIONNELS	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale				
a) Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1	Interventions ou travaux	60 interventions ou travaux par an					
b) Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5 degr degrés Celsius	900 heures par an					
a) Provit magnition né à l'article D. 4421.1	Niveau d'exposition au bruit rapporté à heures d'au moins 81 décibels (A)	600 heures par an					
c) Bruit mentionné à l'article R. 4431-1	Exposition à un niveau de pression acous décibels (C)	120 fois par an					

« 2°Au titre de certains rythmes de travail :

FACTELIB DE DICOLIES DROFESCIONNELS	SEUIL				
FACTEUR DE RISQUES PROFESSIONNELS	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale		
a) Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-2 à L. 3122-5	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		120 nuits par an		
b) Travail en équipes successives alternantes	Travail en équipes successiv minimum une heure de tra	50 nuits par an			
c) Travail répétitif caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution	Temps de cycle inférieur ou é techniques ou plus	égal à 30 secondes : 15 actions	000 haves and		
de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte	Temps de cycle supérieur à variable ou absence de techniques ou plus par mi	900 heures par an			

COMPTE PREVENTION : SITUATION DES SALARIES PAR RAPPORT AUX 6 FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS DEFINIS REGLEMENTAIREMENT (décret du 27 décembre 2017)

Mettre OUI dans la ou les colonne(s) du tableau suivant pour les salariés concernés par l'un ou plusieurs des facteurs de risque. Mettre NON dans le cas contraire :

NOM DU SALARIE	POSTE OCCUPE	Milieu hyperbare	Températures extrêmes	Bruit	Travail de nuit	Travail en équipes alternantes	Travail répétitif

ACCES DES FOURNISSEURS : OPERATIONS DE DECHARGEMENT PAR UNE ENTREPRISE EXTERIEURE

PROTOCOLE DE SECURITE

Pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations, le matériel et l'opération de déchargement de la société de transport qui intervient dans l'entreprise, il est demandé d'établir un document écrit entre les employeurs concernés. Il se nomme protocole de sécurité.

Il doit être réalisé en trois exemplaires : le premier est destiné au chauffeur, le second à l'entreprise d'accueil (vous), et le troisième à l'entreprise de transport (le patron du chauffeur). Un formulaire type complet est disponible auprès de certaines CARSAT (mais plus long et plus complexe que la version jointe).

Compte tenu des risques limités liés au transport dans les entreprises artisanales, il peut être admis l'affichage du protocole de sécurité sur le lieu de réception des marchandises. L'exemple de document type ici proposé peut-être complété par un plan indiquant la situation des lieux de réception, un point téléphone et les sanitaires. Le plan pourra être envoyé à toute entreprise le demandant.

Le chauffeur doit être informé de la procédure à suivre pour réaliser son travail dans les meilleures conditions de sécurité, dès son arrivée. Ces informations peuvent être indiquées sur le plan indiquant la situation.

L'essentiel à vérifier dans nos entreprises est le fait que les fournisseurs qui interviennent dans les locaux portent bien des chaussures de sécurité destinées à réduire les risques de chutes ou glissades, et une tenue professionnelle garantissant le respect des règles d'hygiène en vigueur.

PROTOCOLE DE SECURITE

Pour sécuriser les conditions de travail des fournisseurs entrant dans l'entreprise. A compléter éventuellement avec un plan dessiné au dos.

ENTREPRISE D'ACCUEIL (Boucherie)	ENTREPRISE DE TRANSPORT
(Compléter ou mettre le cachet)	(Compléter ou mettre le cachet)
Raison Sociale :	Raison Sociale :
Adresse :	Adresse:
Téléphone :	Téléphone :
Fax:	Fax:
Responsable :	Responsable :

TOUT FOURNISSEUR AMENE A PENETRER DANS LES LOCAUX POUR UNE LIVRAISON DOIT RESPECTER LES GRANDS PRINCIPES D'HYGIENE ET DE SECURITE. IL DOIT PORTER UNE TENUE DE TRAVAIL PROPRE ET HYGIENIQUE COMPORTANT, ENTRE AUTRES, DES CHAUSSURES DE SECURITE (EN VUE DE REDUIRE LES RISQUES DE GLISSADE).

E D'ALEKIE	Circuit d'évacuation (éventuellement voir le plan au dos)	Equipements de l'entreprise d'accueil	- quai	- chariot élévateur	- tire-palettes	□ □	- chariot spécifique	- hayon élévateur			Matériel mis à disposition des chauffeurs par	l'entreprise de transport	- chaussures de sécurité	- gants de manutention	- blouse propre	AUTRES RISQUES SUR LES LIEUX DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT (A compléter si nécessaire)	Mesures de prévention	
Tel. Pompiers :/_/_/_/	Tel. Pompiers : /////Tel. Premiers secours : ///////////////////////////////////	Indications portées sur le plan s'il existe	- lieux de chargement et de déchargement □	- bureau pour les documents	- parking	- sanitaires	- téléphone	- trousse à pharmacie	- extincteur(s)	- conteneurs à ordures	Matériel souhaité par l'entreprise d'accueil	- frigorifique	- hayon élévateur	- chariot spécifique	- autres (à préciser) :	AUTRES RISQUES SUR LES LIEUX I	Risques	

Responsable de l'entreprise de

Responsable de l'entreprise d'accueil, Signature :

Date:

transport, Signature:

COMPLEMENTS

Pour compléter votre démarche de prévention des risques professionnels, nous vous conseillons de regrouper les documents suivants avec le document unique de votre entreprise :

- Les fiches d'aptitude médicale des salariés après leur visite médicale
- Les fiches sécurité des produits de nettoyage
- Les notices d'utilisation et d'entretien des machines
- Les notices d'utilisation et d'entretien des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants et tabliers métalliques, gants contre les brûlures, gants contre les produits chimiques agressifs, ...)
- Les rapports de vérification suite aux contrôles obligatoires (installation électrique, installation gaz, extincteur, ...)
- Les attestations de formation Hygiène et Sécurité des salariés (et autres formations s'il y a lieu)
- Le tableau des affichages obligatoires, complété et positionné de façon bien visible dans l'entreprise